



**AVIS DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION FRANCAISE EN VIGUEUR  
DE COMPLEMENTS ALIMENTAIRES**

**AU VU DE LEUR NOTIFICATION AUPRES DE LA DGCCRF  
SELON LA PROCEDURE DE L'ARTICLE 15 DU DECRET 2006-352**

Je soussigné, Cédric BOURGES, Directeur général du Cabinet de Conseils Scientifique et Réglementaire NUTRAVERIS, atteste avoir audité pour le compte de la Société NUTRISAIN le complément alimentaire suivant, monté le dossier de notification, et l'avoir déposé auprès de la DGCCRF, selon la procédure décrite à l'article 15 du décret 2006-352:

✓ **Chondroflex**

Le retour de l'accusé de réception de l'envoi de ce dossier, signé par la DGCCRF le 25/07/08, l'absence de réponse de la DGCCRF dans les 2 mois impartis confirment la notification de ce produit et son autorisation de commercialisation sur le sol Français

Pour valoir ce que de droit

A Ploufragan, le 22/10/08

Cédric BOURGES-SEVENIER  
Docteur en Pharmacie

du provenance de :

~~DG CCRF  
Bureau D3 - TEG doc  
30 Bd  
Paris~~

Présentation le : 15 JUL 2008  
Distribution le :  
Signature du destinataire ou du mandataire (Préciser nom et prénom)  
Signature: [Signature]

CS FAES 256 000 000

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de l'envoi: 1A 018 024 4614 0

NUTRISATV

Remvoyer à l'adresse ci-dessous : FRAB

MUTRA VERIS  
(CHONDROFLEX)  
12 C Rue du SABOT  
22 h d PLOUFRANÇAN

